

formation professionnelle continue musique & danse – Université d'été fiche d'inscription à/aux module(s) :

Modules transverses musique et danse

- Module 1 : Construire un modèle d'évaluation des pratiques artistiques – 2 et 3 septembre 2019
- Module 2 : Percussions corporelles – 4 et 5 septembre 2019
- Module 3 : Pédagogie Dalcroze – 5, 6 et 7 septembre 2019

Modules danse

- Module 4 : De l'écoute vers l'élan – 2 et 3 septembre 2019
- Module 5 : Danse en lumière – entre le 2 et 7 septembre 2019 (3 journées à définir)

Modules musique

- Module 6 : Improvisation – 3 et 4 septembre 2019
- Module 7 : Orchestre à l'école – 5 et 6 septembre 2019

Nom _____ Prénom _____

Nom de naissance _____ Né(e) le _____ à _____

Adresse _____

Tél. domicile _____ Tél. portable _____

Adresse mail _____

Nom et tél. de la personne à prévenir en cas d'urgence _____

Profession _____

Nom de l'établissement qui vous emploie _____

Statut de l'établissement _____

Si prise en charge employeur, nom et fonction de la personne signataire de la convention : _____

Adresse de l'établissement _____

rappel des tarifs

| Financement | Individuel | Employeur / OPCA |
|--------------------|-------------------|-------------------------|
| Module 2 journées | 175€ | 240€ |
| Module 3 journées | 235€ | 390€ |

informations complémentaires

- Les modules de formation sont indépendants les uns des autres et non fractionnables à la journée.
- Toute inscription est prise en compte et définitive à compter de la réception du règlement individuel (par chèque uniquement) ou de l'attestation de prise en charge et ce dans la limite des places disponibles. La réservation des places se fait dans l'ordre d'arrivée des règlements.
- Ces modules de formation ne sont pas éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF).
- L'institut se réserve le droit d'annuler une formation et s'engage à en informer les stagiaires inscrits au moins 10 jours avant le début du stage. Dans ce cas, les sommes éventuellement perçues par l'institut seront intégralement remboursées.
- Le remboursement des frais d'inscription en cas d'annulation par le candidat ne sera possible qu'à réception d'un certificat médical au minimum 48h avant le début du stage.
- Pour les personnes bénéficiant d'une RQTH ou sur présentation d'un certificat médical, un/des aménagement(s) spécifique(s) de la formation – durée journalière, accessibilité des lieux, adaptation des supports visuels ou auditifs etc. – peuvent être organisés sur demande auprès de Naïg Ménesguen (05 34 30 93 82 / fpcSV@isdat.fr).

votre prise en charge

- Je suis agent de la fonction publique territoriale et souhaite bénéficier d'une prise en charge du CNFPT : je n'ai pas besoin de renvoyer la présente fiche d'inscription à l'isdaT. Je dois m'inscrire via le site du CNFPT de la Haute-Garonne.
- Je ne suis pas agent de la fonction publique et je bénéficie d'une prise en charge OPCA / employeur / Pôle Emploi : je joins à la présente fiche mon/mes attestation(s) de prise en charge.
- J'atteste ne pouvoir bénéficier d'aucune prise en charge et demande l'application du tarif individuel.
Je règle donc _____ € pour _____ module(s) de formation

Date :

Signature :

liste des pièces à joindre

- Quel que soit mon mode financement, je joins la présente fiche d'inscription remplie et signée ;
- Si mon financement est individuel, je joins également un chèque du montant total du/des modules choisi(s), à l'ordre du Trésor Public ;
- Si je bénéficie d'une prise en charge, je joins l'attestation correspondante.

**imprimez, complétez, signez et envoyez la
fiche avant le 17 juin 2019, accompagnée des
pièces à joindre à :**

isdaT spectacle vivant

Naïg Ménesguen

37 rue de Metz

31000 Toulouse